



DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

“MOMENTS

Magiques

DE NOËL”

à la Coopérative

ÉDITION 2025



Tiers-lieu du Kœur
en intérieur

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

“MOMENTS MAGIQUES DE NOËL”

COOPÉRATIVE LE KOEUR 2025

Dates souhaitées

☐ 06-12-25

☐ 13-12-25

☐ 20-12-25

Détail de l'entreprise ou de l'association

☐ Entreprise

☐ Association

Nom _____

Numéro de SIRET ou RNA (association) _____

Adresse _____

Code postale _____ Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

Contact référent

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postale _____ Ville _____

Description des articles exposés

Description détaillée des articles exposés (fabrication, provenance, matière)

 Joindre obligatoirement deux photos de vos articles

Documents à fournir

-  Carte identité recto/verso
-  Attestation d'assurance responsabilité civile
-  Document d'inscription à la chambre des métier (extrait d'immatriculation)
-  Certificat d'inscription des métiers (SIREN)

Informations complémentaires à nous communiquer

Le stand *cf règlement p.4

- ☐ Vous utilisez le mobilier mis à disposition par le Kœur
- ☐ Vous utilisez votre propre mobilier

RÈGLEMENT DES “MOMENTS MAGIQUES DE NOËL” DU KOEUR

1- Description de l'événement

La Coopérative Le Koeur organise les samedis 6, 13 et 20 décembre 2025 les “Moments magiques de Noël”.

L'événement aura lieu dans la pièce de vie de la Coopérative.

2 – Admission à l'événement

Le dossier de pré-inscription doit être envoyé le mardi 28 octobre 2025 au plus tard.

La Coopérative Le Koeur étudiera chaque dossier dûment complété et reçu dans les temps.

L'attribution des emplacements sera déterminée le mardi 04 novembre au plus tard.

La Coopérative Le Koeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes candidatures.

La Coopérative Le Koeur essayera de retenir un maximum de candidatures.

Les produits faits mains et locaux seront prioritaires. Pour conserver l'attractivité de l'exposition, la Coopérative essayera de sélectionner uniquement un exposant par spécificité.

Les produits trop proches des articles présents dans la Coopérative ne pourront pas être présents sur le marché.

3 – Les horaires

L'événement du Koeur sera ouvert au public de 10h00 à 17h30 les samedis.

Les exposants pourront mettre en place leur stand de 8h00 à 10h00, puis ranger leur stand de 17h30 à 19h00.

Les exposants s'engagent à être présents sur toute la durée d'ouverture au public.

4 – Les stands

Pour la structure de votre stand, deux solutions s'offrent à vous :

- La Coopérative Le Koeur mettra à votre disposition un stand de 180 cm de long (composé de 3 tables de 60 cm) et 60 cm de large.
- Vous pouvez prendre votre propre matériel. Votre mobilier ne peut pas dépasser 180cm de long.

Les exposants s'engagent à apporter leur propre matériel pour décorer leur stand.

Les stands ne disposent pas d'électricité.

5 – Clause financière

La Coopérative Le Koeur vous propose de participer gratuitement à cet événement. En contrepartie, la Coopérative Le Koeur vous demande d'honorer votre engagement.

6 – Documents à fournir

Les exposants s'engagent à fournir l'ensemble des documents demandés dans la partie de pré-inscription.

Date et signature:

☐ J'accepte le règlement de l'exposition de Noël du Koeur